

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Golfech-protection>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Golfech : Détection tardive d'un écart de réglage d'un paramètre de protection du réacteur**

11 septembre 2013

France : Golfech : Détection tardive d'un écart de réglage d'un paramètre de protection du réacteur

Le 11 septembre 2013, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a constaté une erreur de réglage d'un paramètre de protection du réacteur n° 1 survenue le 2 septembre, alors que le réacteur était en cours de redémarrage après un arrêt pour maintenance et rechargement du combustible.

Ce que dit EDF :

Erreur de réglage d'un paramètre sur l'unité de production n° 1

16/09/2013

Lors des opérations de redémarrage d'une unité de production suite à un arrêt programmé pour rechargement de combustible et travaux de maintenance, des réglages de seuils de protection d'arrêt automatique réacteur sont réalisés systématiquement.

Le 11 septembre 2013 durant les phases de montée en puissance du réacteur, les équipes d'exploitation détectent un écart de paramétrage au niveau des protections automatiques du réacteur.

Cet écart datant du 2 septembre, est dû à un mauvais paramétrage du débit d'eau du circuit secondaire, ce qui a conduit à un décalage au niveau d'un seuil d'une des protections du réacteur.

Dès la détection de cet écart, les équipes ont procédé à la remise en conformité.

Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations. Cependant, compte tenu du délai de détection de l'écart, cet évènement a été déclaré le 13 septembre 2013 par la centrale nucléaire de Golfech à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES qui compte 7 niveaux.

Ce que dit l'ASN :

Détection tardive d'un écart de réglage d'un paramètre de protection du réacteur

Paris, le 30 Septembre 2013

Le 11/09/2013, l'exploitant de la centrale nucléaire de Golfech a constaté une erreur de réglage d'un paramètre de protection du réacteur n° 1 survenue le 02/09/2013, alors que le réacteur était en cours de redémarrage après un arrêt pour maintenance et rechargement du combustible.

La montée en puissance du réacteur s'effectue par paliers successifs, au cours desquels différents paramètres sont contrôlés et réglés. Au cours du palier effectué à 75-80 % de la puissance nominale (Pn) du réacteur, l'exploitant doit réaliser un bilan thermique de référence à partir du relevé de certains paramètres sur le circuit secondaire principal. Ce bilan permet de recalibrer périodiquement les indicateurs de puissance du réacteur qui servent notamment à la conduite et au réglage des systèmes de protection du réacteur, tel que les seuils d'arrêt automatique du réacteur.

Le 09/09/2013, l'exploitant a détecté un écart entre la puissance thermique du réacteur mesurée à l'aide de capteurs du circuit secondaire principal et la puissance thermique, affichée en salle de commande, issue de données du circuit primaire principal. N'ayant pas réussi à déterminer l'origine de l'écart, l'exploitant a décidé, en accord avec ses services centraux, de continuer la montée en puissance du réacteur tout en considérant comme référence la puissance thermique la plus élevée.

Le 11/09/2013, au palier suivant à 99 % Pn, l'écart entre les deux puissances calculées a été confirmé. Après des investigations plus approfondies, une erreur de saisie dans le logiciel servant au calcul du bilan thermique de référence sur le circuit secondaire principal a été identifiée puis corrigée.

Un des signaux permettant l'arrêt automatique du réacteur en cas d'augmentation intempestive de puissance provient des chaînes de niveau intermédiaire (CNI) qui mesurent le flux de neutrons émis par le cœur du réacteur lors du démarrage. L'exploitant a alors constaté que le réglage du seuil de ce signal d'arrêt automatique, effectué le 02/09/2013 lors du palier à 50 % Pn, avait été réalisé en prenant en compte la valeur de puissance de référence qui était erronée. En cas d'incident, le signal d'arrêt automatique du réacteur émis par les CNI aurait été retardé. Toutefois, d'autres systèmes de protection du réacteur restaient disponibles.

Du fait de l'absence d'incident au cours de la période de l'écart de réglage d'un des signaux d'arrêt automatique du réacteur et du bon fonctionnement des autres dispositifs de protection, cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, sur l'environnement et sur l'installation. Toutefois, compte tenu de sa détection tardive, il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-control/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Detection-tardive-d-un-ecart-de-reglage-d-un-parametre-de-protection-du-reacteur>